

Caractéristiques et conséquences du vieillissement de la population en France.

..... La France est confrontée à un double choc de vieillissement par le haut : l'allongement de l'espérance de vie au rythme d'un trimestre par an, et le 3^{ème} âge de la génération du baby boom. Ainsi, 30% de la population aura plus de 60 ans en 2030, 15% plus de 75 ans en 2050. Contrairement à ses partenaires européens, notamment l'Allemagne (1,3 enfants par femme), la France ne connaît pas de vieillissement par le bas très important, avec 1,5 enfants par femme. Le vieillissement a des conséquences importantes sur le système de protection sociale.

..... 1. Par l'assurance maladie, le vieillissement est à l'origine d'une augmentation des dépenses de santé, en fait surtout compte tenu de la masse (Poppy Boom) car les dépenses se concentrent sur la dernière année de la vie. D'origine est notamment le développement des services de gérontologie dans les hôpitaux, et des hospitalisations à domicile.

..... 2. Les retraités, compte tenu du vieillissement le COR en 2010 prévoit un besoin de financement de 70 Md en 2050. Le déficit de 11% en 2010 a accéléré la réforme du système des retraites : le programme d'allongement de cotisation de 2003 est maintenu, soit 41,5 ans pour la génération 1956. Age de liquidation passe à 62 ans en 2018, et sans décote pour les personnes n'ayant pas toutes leurs années : 67 ans en 2023. Il convient également d'augmenter l'emploi des plus de 55 ans (politique de formation, Plan pour l'emploi des seniors).

..... 3. Le risque dépendance, incapacité à effectuer seul une partie des gestes quotidiens représente 22 Md en 2010, les besoins supplémentaires sont de 1,5 Md par an. L'APA créé en 2001 pour les plus de 60 ans bénéficie à 1,5 million de personnes mais couvre insuffisamment les frais des services à domicile, ou de la prise en charge en établissement. Les services sont d'ailleurs

Questions sociales

à développer - Une réforme est annoncée pour 2011 avec comme enjeu, le rôle de la CNSA (5^{ème} branche) le mode financement public (alignement de la CSG), privé (recours à une assurance obligatoire).